

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
Commune de OYTIER SAINT-OBLAS

ARRETE n° 2022 / 81

Le Maire de la Commune de OYTIER SAINT-OBLAS

Vu le Code de la Route

Vu le Code de la Voirie Routière

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.6,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie ;

Vu la demande présentée le 16 août 2022 par l'entreprise SPIE BATIGNOLLES BLONDET de Voglans (73420) en vue de procéder à de l'enrobé projeté par atelier mobile sur les points suivants :
route des Rades, route du Stade, montée de Saint Just et route de la Feyta à Oytier Saint Oblas.

Considérant que la société Spie Batignolles Blondet de Voglans (73420) doit prendre les mesures nécessaires au bon déroulement des travaux sur la voie publique,

ARRETE

ARTICLE 1 : La société Spie Batignolles Blondet de Voglans est autorisée à effectuer des travaux de voirie, pour procéder à de l'enrobé projeté par atelier mobile sur les points suivants : route des Rades, route du Stade, montée de Saint Just et route de la Feyta à Oytier Saint Oblas, du lundi 22 août 2022 au vendredi 02 septembre 2022.

ARTICLE 2 : Pendant la durée des travaux, les zones des chantiers seront mises en circulation alternées manuellement par un basculement sur la chaussée opposée. Les zones seront matérialisées par des panneaux de signalisation et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 3 : La société Spie Batignolles Blondet est responsable de la sécurité du chantier et de la mise en place d'une signalisation appropriée tout au long des travaux.

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3.

ARTICLE 5 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera soumise à :

- Entreprise Spie Batignolles Blondet de Voglans (73420)
- Monsieur le responsable de la Police Municipale de Oytier Saint Oblas
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Heyrieux.
- Le service technique communal

Fait à OYTIER SAINT-OBLAS, le 16 août 2022

Le Maire :
René PORRETTA

Le Maire de OYTIER ST OBLAS
Certifie exécutoire le présent arrêté
Affiché le 16/08/2022
Sous sa responsabilité

